

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Il faut réconcilier d'urgence à Paris la liberté de manifester et le droit de grève avec la liberté du commerce et de l'industrie**

*A quelques heures d'une première journée de grève et de manifestation contre la réforme des retraites, l'organisation patronale francilienne appelle à une mobilisation générale de la Maire et du Préfet de police de Paris, ainsi que des parlementaires parisiens, pour garantir plus de sécurité économique et de continuité du service public en soutien des entreprises, des TPE et des PME dans la capitale.*

*Paris, le mercredi 18 janvier 2023.* A Paris, chaque manifestation ou grève charrie inmanquablement son lot de nuisances pour tous ceux qui travaillent et qui habitent dans la capitale. **Les violences sur l'espace public et les interruptions des services publics portent toutes préjudice aux TPE-PME.** L'état d'urgence économique dans lequel se trouvent nombre d'acteurs, affaiblis par les conséquences économiques de la crise sanitaire, appelle une protection et une aide d'urgence, faute de quoi plusieurs secteurs de la capitale verront leur dévitalisation commerciale et économique accélérée.

*"N'oublions pas que la liberté de travailler, d'aller et venir, la continuité du service public, le droit de mener une vie familiale normale ou encore le droit à la protection de la santé, sont **des libertés tout aussi fondamentales et des principes à valeur tout aussi constitutionnelle que la liberté de manifester et le droit de grève**",* rappelle Bernard COHEN-HADAD, président de la CPME Paris Île-de-France.

**C'est pourquoi la CPME Paris Île-de-France :**

- 1. demande au Préfet de police et à la Maire de Paris de prendre dans les meilleurs délais l'initiative conjointe et vitale d'organiser des "états généraux de la démocratie et de la sécurité économique à Paris"** avec l'ensemble des parties prenantes concernées, de sorte que l'activité économique et l'image de Paris cessent d'être les victimes collatérales des manifestations revendicatives dans la capitale et des violences urbaines trop souvent perpétrées en marge ;
- 2. demande aux parlementaires parisiens de prendre l'initiative d'une évolution législative pour amender la loi du 21 août 2007** sur "le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs", de sorte d'instaurer une véritable obligation de service minimum avec un pouvoir de réquisition et un pouvoir de sanction.

*La CPME Paris Île-de-France est l'union territoriale interprofessionnelle dédiée aux TPE-PME franciliennes tous secteurs confondus - commerce, industrie, services. Elle défend les intérêts des chefs de TPE-PME franciliennes auprès des pouvoirs publics, des institutions et des médias ; elle les accompagne pour le développement de leurs activités. Conformément à sa conception d'une entreprise citoyenne, la CPME Paris Île-de-France assume pleinement son rôle dans la vie de la Cité.*

*La CPME Paris Île-de-France est présidée par M. Bernard COHEN-HADAD.*

Contact presse : Nicolas MARTIN-LALANDE, +33 6 81 27 91 89, [nml@impulsoconseil.com](mailto:nml@impulsoconseil.com)